

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.71 Demande de subvention pour abris bus des Alamandières et du Chanet

**L'an deux mille dix et le sept décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 1 décembre 2010

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric
CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Franck
DENOLLY**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick
MOURARET, Sylviane MONNOT**

Absent excusé :, Michel RODEL

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pour faire suite à la délibération précédente, Monsieur le Maire indique qu'une ligne de subvention existe auprès du Conseil Général de l'Isère pour permettre aux communes d'installer des abris bus sur leur territoire, ces abris bus devant respecter les critères de sécurité et de visibilité préconisés par le Conseil Général, et être en conséquence des modèles agréés par lui.

Ces deux abris bus seront donc transparents et ouverts sur le côté rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général de l'Isère les dossiers de demandes de subvention qui seront nécessaires pour la mise en place de l'abri bus des Alamandières et la reconstruction de l'abri bus du Chanet.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**